



Le logement communautaire pour sortir du sans-abrisme

Présenté par

DEWALQUE Coralie

En vue de l'obtention du
Certificat Grande précarité

Année académique 2023 – 2024

Table des matières

<i>Introduction :</i>	2
<i>Chapitre 1 Mise en place des logements communautaires dans une approche du logement d'abord</i>	3
1 <i>Une demande de solution concrète contre la grande précarité :</i>	3
2 <i>Tour d'horizon en Province de Luxembourg :</i>	3
3 <i>Dispositif et accompagnement en logement communautaire :</i>	4
4 <i>Comment sont gérées les demandes de location ?</i>	5
5 <i>Qui sont plus précisément les personnes qui deviennent locataires ?</i>	5
6 <i>Quel accompagnement social ?</i>	5
7 <i>L'accompagnement communautaire en parallèle de l'accompagnement individuel :</i>	6
8 <i>La présence inconditionnelle dans les difficultés :</i>	7
9 <i>Des résultats concrets :</i>	7
<i>Chapitre 2 Les théories inspirantes pour la pratique de terrain</i>	8
1 <i>Du lien social aux liens sociaux :</i>	8
2 <i>Développer le pouvoir d'agir individuel et collectif pour rompre l'isolement social :</i>	8
3 <i>Synergie entre accompagnement social en logement et travail en réseau :</i>	9
<i>Chapitre 3 L'expérimentation de la vie en communauté, approches et réflexions, des avantages et des inconvénients</i>	10
1 <i>Logement communautaire versus logement individuel :</i>	10
2 <i>Les difficultés rencontrées :</i>	10
3 <i>Les besoins indispensables à la survie :</i>	10
4 <i>Habiter chez soi, un véritable changement de perspective sur son rapport au monde :</i>	11
5 <i>Les limites et les aménagements :</i>	11
<i>Chapitre 4 Introspection sur le chemin parcourus durant l'année</i>	12
<i>Conclusion</i>	13
<i>Bibliographie</i>	14
<i>Annexes :</i>	16

Introduction :

La notion d'accès au logement est aujourd'hui indissociable de l'accompagnement des personnes les plus précarisées que l'on retrouve principalement dans la rue et qui s'inscrivent progressivement dans un processus de désaffiliation et d'auto-exclusion. Mais comment proposer du logement accessible à tous dans une société où ce droit est quotidiennement questionné dans son application?

L'accès au logement est reconnu dans la Constitution (sénat belge) ainsi que dans diverses lois et réglementations comme un élément essentiel du droit à la vie privée et à la dignité humaine, la Belgique ayant d'ailleurs signé la Déclaration de Lisbonne, en juin 2021 (SPP Intégration Sociale, 2024) , s'engageant ainsi à mettre fin au sans-abrisme d'ici 2030, grâce à des mesures politiques structurelles.

Et pourtant, les inégalités semblent de plus en plus criantes pour accéder ou se maintenir dans un « chez-soi ».

Le manque d'accès au logement pour les personnes vulnérables, en situation de sans-abrisme, est pris en compte de façon très dispersée et diverse selon les territoires et les acteurs. Les services d'aide et d'accompagnement ainsi que les acteurs locaux actifs en matière d'innovation sociale tentent de développer de nouveau processus permettant d'accroître la boîte à outils des travailleurs sociaux essayant chaque jour de proposer un accompagnement adapté et individualisé.

Je vais vous exposer les problématiques rencontrées par le public, et vous détailler les avantages et inconvénients que le logement communautaire peut apporter comme solution cruciale pour aider les personnes sans-abri à quitter cette situation précaire et donner un « chez soi » à tous.

En tant que travailleur social, j'ai pu participer à la mise en place des logements communautaires en Province de Luxembourg, selon l'approche « Housing First », afin d'apporter une réponse différente aux personnes en situation de sans-abrisme.

Ce projet a pour objectif de tendre vers une prise en charge globale, de développer la capacité d'agir et recréer du lien au départ de l'accès au logement.

Dans la première partie du travail, je m'intéresse au contexte dans lequel se développe la mise en place de logements communautaire sous la philosophie Housing First, en Province de Luxembourg. Je présente le fonctionnement du dispositif ainsi que l'accompagnement mis au sein des logements communautaires avec des locataires en situation de grande précarité, quittant une situation de sans-abri.

Ensuite, j'apporte des supports théoriques permettant de croiser les idées clés de mon travail.

La troisième partie est axée sur les différentes approches, l'articulation entre la théorie et la pratique de terrain où j'aborde les avantages et inconvénients du logement communautaire.

Enfin, la quatrième partie sera consacrée à mon introspection tant d'un point de vue privé, que professionnel.

Chapitre 1 Mise en place des logements communautaires dans une approche du logement d'abord

1 Une demande de solution concrète contre la grande précarité :

La grande précarité et l'accès au logement sont étroitement liés dans de nombreuses sociétés. Le pouvoir d'achat des personnes en grande précarité est mis à mal de par leurs revenus limités, ce qui rend difficile, voire impossible, pour elles de se permettre un accès au logement décent sur le marché immobilier. Cela est encore plus marquant pour une famille monoparentale ou les personnes isolées.

L'accès au marché du logement, dans de nombreuses régions, est très compétitif, avec des loyers élevés et une offre limitée de logements abordables. Cela exclut les personnes en grande précarité, qui se retrouvent en concurrence avec des personnes disposant de ressources financières plus importantes.

La discrimination et la stigmatisation auxquelles les personnes en grande précarité peuvent être confrontées de la part des propriétaires, des agents immobiliers, ou de toute autre personne susceptible de leur mettre en location un logement, rend encore plus difficile pour elles de trouver un logement. « Etre porteur d'un trait visible va nous faire reconnaître comme négatif, ce n'est pas la même valeur dans la société » (Goffman, 1975). Ce qui accentue l'exclusion des personnes concernées du marché du logement.

L'accès aux différents services pour les personnes en grande précarité est également un obstacle dans l'accès aux ressources nécessaires pour la recherche d'un logement, pour l'obtention d'informations sur les possibilités de logement abordable, pour obtenir un soutien dans les demandes de logement, ou de garantie locative, primes à l'emménagement, ... L'instabilité résidentielle est souvent associée à la grande précarité, avec des situations de logement temporaire, des expulsions fréquentes et des périodes de sans-abrisme fréquentes. Cette instabilité rend encore plus difficile pour ces personnes de sortir de la précarité et de trouver un logement stable. (BEST & VANONI, 2019)

2 Tour d'horizon en Province de Luxembourg :

La Province du Luxembourg s'étend sur 4.456 km carrés et où la précarité est surtout concentrée dans les zones rurales, dominantes dans la province. Des communes éloignées de tout, où les commerces, services et cabinets médicaux ont disparu. Dans les zones rurales, on trouve des populations très diversifiées, analyse Jean FURTOS, fondateur de l'Observatoire santé mentale-précarité en France: « Des petits exploitants agricoles submergés de dettes, des néoruraux aisés, qui ont choisi de vivre à la campagne et il y a aussi les migrations subies. Ce sont des personnes souvent à très faibles revenus qui s'installent parce que l'habitat y est moins cher, mais se retrouvent coincées par la nécessité d'avoir une voiture.» (VANDEMEULEBROUCKE, 2023)

Dans ces communes, les CPAS disposent de moins de personnel. Ils couvrent plusieurs villages avec tous les problèmes de déplacement que cela suppose. Les transports en commun sont quasi inexistantes, avec, au mieux, des bus TEC qui circulent deux fois par jour en période scolaire. (VANDEMEULEBROUCKE, 2023)

Devant le manque de réponse « sociétale », « gouvernementale », des initiatives individuelles et collectives de services allant à la rencontre de ces personnes en grande précarité ont permis de développer un outil apportant une dimension collective à la politique du logement d'abord.

Une approche alliant accompagnement individuel, via une équipe pluridisciplinaire qui s'inscrit dans la méthodologie « Housing First », et collective, via l'accès à un logement communautaire.

Fin 2023, pour la quatrième année consécutive, la Fondation Roi Baudouin a soutenu les équipes de recherche de l'UCLouvain CIRTES et LUCAS KU Leuven dans la réalisation de nouveaux dénombrements des personnes sans-abri et sans chez-soi, permettant ainsi de fournir des données fiables pour la mise en œuvre optimale de mesures politiques structurelles.

Ce dénombrement du sans-abrisme a eu lieu pour la première fois en 2023 pour la Province de Luxembourg. 34 communes sur 44 que compte la Province de Luxembourg, ont participé à l'action. Il s'agit d'une avancée majeure pour les territoires ruraux puisque c'est un outil fondamental pour objectiver et cerner le sans-abrisme caché. Ce dénombrement est essentiel pour savoir qui est dans la rue, quelles sont les personnes dans un sans-abrisme moins visible parce qu'elles dorment chez des amis. Elles ne sont pas dans la rue, mais n'ont pas de chez-elles non plus.

Selon le rapport de l'UC Louvain (Leuven, DÉNOMBREMENT DU SANS-ABRISME ET DE L'ABSENCE DE CHEZ SOI – INFOFICHE – PROVINCE DU LUXEMBOURG, 2024), il ressort que 1394 personnes ont été dénombrées comme étant sans-abri et en absence de chez soi en Province de Luxembourg, il y a 62% d'hommes pour 37,7% de femmes. 119 personnes séjournent dans l'espace public, en hébergement d'urgence, dans un garage, dans un squat, dans une voiture/camion ou dans une tente. La majorité de ce groupe est constitué d'hommes à 80,7%. 131 personnes, soit 12,8 % des personnes dénombrées ont le profil Housing First, elles sont en instabilité de logement depuis plus de 2 ans et rencontrent des problèmes psychiques psychiatriques et/ou des problèmes d'assuétude. Ce groupe est constitué d'hommes 76,3%.

Le manque de logement et le besoin d'habitat léger ou alternatif est également mis en avant par le nombre important de personnes séjournant en caravane, roulotte ou maison de vacances, soit 12,5% du total des personnes dénombrées.

3 Dispositif et accompagnement en logement communautaire :

Le relais Social Intercommunal de la Province du Luxembourg, qui a vu le jour au 1er novembre 2021, a pour axe de travail de développer un service Housing First sur son territoire depuis le 1er novembre 2022.

Au vu du peu de logements disponibles sur l'ensemble de la province et afin d'augmenter les possibilités d'accès à un logement pour les bénéficiaires du Housing First, une collaboration s'est mise en place entre 3 services partenaires du Relais Social afin développer un dispositif de logement communautaire.

Situé au centre de la Province du Luxembourg, deux logements communautaires, comprenant 4 chambres individuelles, sont mis en location via le dispositif Housing First.

Le premier est mis en location par la maison d'accueil « le 210 » en mars 2022 et est situé dans le petit village de Houmont (Commune de Sainte-Ode), l'autre a été mis en location par la commune et le CPAS de Bastogne en décembre 2023 dans le centre-ville de Bastogne.

La décision des partenaires de mettre en location un bien au service Housing First fait suite au constat que les personnes en situation de sans-abrisme, rencontrant une problématique d'assuétude et/ou de santé mentale n'ont pas ou plus accès aux maisons d'accueils, aux services d'hébergements ou à tout autre logement.

4 *Comment sont gérées les demandes de location ?*

Afin de préserver le partenariat avec les propriétaires, de ne pas avoir de vide locatif et de garantir une rapidité d'action pour l'attribution d'un logement, le choix a été fait d'établir une liste d'attente pour les candidatures en logement accompagné par l'équipe Housing First.

Dans le dossier de candidature, l'usager et le service partenaire répondent à des questions ciblées, permettant de définir, le temps d'errance, le lieu où il aimerait résider, le montant maximum du loyer, le type de logement (individuel ou communautaire), la situation familiale, ... autant de critères qui permettent au Comité d'attribution de proposer un locataire.

La candidature pour un logement accompagné par l'équipe Housing First, arrive chez le coordinateur qui s'assure que les critères d'entrée dans le projet sont rencontrés. Si tel est le cas, la personne intègre la liste d'attente.

Dès qu'une location se libère, on informe le Comité d'Attribution, qui a comme mission d'attribuer le logement à une personne se situant sur la liste d'attente. Afin de pouvoir tenir compte des réalités présentes sur les Communes, le comité d'attribution est composé d'un membre du comité de gestion du Relais Social, d'un représentant du service social du CPAS compétent sur lequel le logement a été capté et du coordinateur Housing First.

Si le logement ne correspond à aucune personne, les partenaires du Relais Social sont contactés afin de proposer des candidats locataires qui ne sont pas éligibles dans les critères du Housing First.

5 *Qui sont plus précisément les personnes qui deviennent locataires ?*

Depuis la mise en location des chambres dans les colocations, soit depuis novembre 2022, 16 personnes sans-abri, avec minimum deux ans d'errance, ont été locataires et 8 le sont toujours.

Tous sont des hommes isolés, en situation de sans-abrisme depuis une durée minimum de deux ans, le plus long temps d'errance est de 5 ans. L'âge varie entre 20 et 58 ans, la moyenne étant de 41 ans.

Tous sont originaires de la Province de Luxembourg et n'ont plus accès à une maison d'accueil ou un lieu d'hébergement d'urgence car ils ne remplissaient pas les conditions d'accès ou de maintien de ceux-ci, qui étaient notamment de ne pas consommer au sein de l'établissement, la création d'un projet de vie, le respect des horaires.

Les 16 personnes accompagnées présentent une ou plusieurs addictions et 6 d'entre eux cumulent une/des addictions avec une problématique en santé mentale.

6 *Quel accompagnement social ?*

L'équipe d'accompagnement pluridisciplinaire souhaite offrir à la personne sans-abri le type de logement qu'il souhaite et qui lui est le plus adapté en fonction de sa demande, de ses besoins et envies.

L'objectif du dispositif communautaire est fidèle à la méthodologie du Housing First (Gagner la lutte contre le sans-abrisme par le logement, s.d.), il vise à accompagner de manière intensive et avec une équipe pluridisciplinaire les locataires en errance depuis minimum 2 ans (critères ETHOS Light) et souffrant d'assuétudes et/ou de problèmes de santé mentale à travers le logement.

Les principes d'intervention du Housing First sont portés par l'entièreté de l'équipe du Relais Social. Tant le Relais Santé que la chargée de projet interviennent dans l'accompagnement des locataires

avec leurs spécificités propres. Cela permet de travailler en transversalité, les missions sont portées unitairement et cela permet de renforcer l'équipe initiale.

En début d'accompagnement, le coordinateur rencontre le futur locataire, lui explique le fonctionnement et analyse les premiers besoins à prioriser.

Ensuite, chaque membre de l'équipe rencontre le nouveau locataire, principalement en binôme dans un premier temps. L'objectif de ces rencontres est de permettre une accroche pour augmenter les chances de création du lien avec au moins un membre de l'équipe. Ensuite, un « référent » est désigné. C'est lui qui sera le garant du fil rouge de l'histoire de vie de la personne et du travail à effectuer même si l'accompagnement se fait par tous les membres de l'équipe.

L'équipe garde à l'esprit, dès le début de l'accompagnement, la réduction des risques liés à la consommation de la personne afin que celle-ci ne vienne pas entraver l'installation en logement. Rapidement, la vie quotidienne révèle les compétences et les besoins de chacun, ce qui permet au travailleur de mettre en place un réseau autour de la personne, de proposer un accompagnement global du locataire et de faire valoir les compétences de ce dernier.

En fonction de la demande, l'équipe oriente vers le travailleur social le plus à même d'y répondre. Avec le temps, les locataires peuvent désormais cibler la personne qui répond au mieux à leur demande.

L'équipe accompagne les locataires dans les différentes démarches, effectue des entretiens individuels et communautaires à raison d'une fois par semaine. La fréquence est variable en fonction de la situation de la personne mais une rencontre locataire-équipe a lieu au minimum 1 fois par semaine.

Des réunions d'équipe ont lieu toutes les semaines où l'on passe en revue les situations des différents locataires et où une réflexion est menée sur l'accompagnement proposé aux locataires.

7 *L'accompagnement communautaire en parallèle de l'accompagnement individuel :*

L'accompagnement hebdomadaire proposé par l'équipe pluridisciplinaire se fait à la fois en individuel et en communauté. Toujours dans une perspective de création du lien, à la fois avec l'équipe mais aussi entre colocataires, l'objectif d'un accompagnement communautaire est que chacun reprenne confiance en lui via le groupe et ne soit pas constamment habité par un sentiment d'échec dans sa quête de logement, de sens ou de projet.

Les travailleurs sont présents et disponibles dans chaque logement communautaire du lundi au vendredi avec des horaires pouvant varier en fonction des besoins de l'accompagnement (de 7h à 22h) de façon hebdomadaire et intensive.

Ils travaillent à la fois sur les compétences de chacun, en permettant le développement des capacités à favoriser la reconnaissance mutuelle, l'entraide et la participation et en parallèle travaillent sur la communauté en proposant la création d'activités communes, des sorties extérieures ou encore l'aménagement de l'habitat commun.

L'accompagnement via des activités communautaires permet aux locataires de constater qu'ils ne sont pas seuls dans la situation et d'envisager des pistes de solutions et des actions par le biais d'expériences et de compétences de semblables.

Exemple : Alors que la deuxième maison communautaire voit le jour, trois des quatre locataires intègrent la location le même jour. Le mobilier de base est fourni par le propriétaire, lit, matelas,

tables, chaises et différentes armoires. L'entrée se fait dans l'urgence un jeudi après-midi car nous sommes en période de grand-froid et les trois futurs colocataires dorment à la rue. Le mobilier arrive en kit, livré par une entreprise de seconde main. L'équipe ainsi que les locataires, qui ont un parcours de vie différent avec une longue période d'errance, aménagent le logement avec le strict minimum avant le weekend afin que le logement soit habitable et que les locataires puissent se poser rapidement. Les armoires, étagères, meubles TV et autres petites commodes sont laissés en stand-by le temps d'avoir les outils nécessaires et de s'organiser pour le montage. Lors de l'arrivée de l'équipe le lundi matin, tous les meubles étaient montés et le logement aménagé. Les locataires étaient posés dans le salon et expliquaient fièrement qu'au vu de la mauvaise météo du weekend et de l'envie de consommer de certain, l'un d'eux s'est organisé pour trouver le matériel nécessaire et lorsque les autres l'ont vu dans cette dynamique, ils l'ont suivi pour monter tout le mobilier de la maison.

8 La présence inconditionnelle dans les difficultés :

Comme dans toutes collectivités, des difficultés sont rencontrées, telles que consommation en dehors de l'espace individuel, manque d'hygiène, aller-retour entre les moments de vie dans le logement et les moments de vie en rue, conflits interpersonnels, crises liées à un trouble de santé mentale ou un manque de consommation, visites de personne extérieures trop fréquentes, ... Autant de possibilités qui mettent à mal la communauté ou un locataire en particulier.

La présence intensive de l'équipe permet d'identifier rapidement les tensions, les hauts et les bas et les besoins de chacun. Le partage du quotidien, dans le logement et en dehors, entre les membres de l'équipe et les locataires permet d'apporter, de proposer une écoute voir des pistes de réponse rapide aux difficultés. La pluridisciplinarité de l'équipe permet un accompagnement à la fois individuel des problématiques les plus présentes, la consommation, le squatte, les troubles du voisinage ou encore une crise liée à la santé mentale d'un locataire mais également d'apporter des pistes de réponse en communauté. En effet, il est organisé des temps uniquement dans la communauté où chacun des locataires a le choix de s'exprimer sur des difficultés qu'il rencontre dans la communauté et sur des améliorations qu'il souhaiterait apporter dans les parties communes. Ces temps peuvent être formels ou informels, le manque de temporalité des locataires ne permet pas toujours d'organiser des rencontres de manière formelle. Celles-ci peuvent se faire lors des passages de l'équipe, autour d'un café improvisé. Un outil de vie en communautaire a été créé par les locataires de l'une des deux maisons, après avoir rencontré plusieurs difficultés communes. Cet outil s'appelle « la charte », il reprend « des règles » de vie en communautaire qui sont importantes pour les locataires. Celles-ci peuvent être adaptées lorsqu'il y a un changement de locataire afin que chacun puisse y apporter ce qui lui semble important dans une colocation. Rapidement, elle est devenue un outil utilisé par les locataires et l'équipe pour avancer en temps de crise. La co-écriture de cette « charte » permet à chacun de trouver sa place dans son logement, de retrouver une place dans un groupe et d'avoir une identité.

9 Des résultats concrets :

Parmi les 16 personnes accompagnées en logement communautaire depuis 2022, il y a eu 2 décès et 6 personnes sont sorties du projet, c'est-à-dire qu'elles ne sont plus locataires des maisons communautaires pour diverses raisons : 2 ont été incarcérées, 1 est retournée en rue, 1 a été admise dans une maison de repos et de soins et deux ont déménagé pour s'installer avec leur compagne. En effet, pour ces deux personnes, l'accompagnement intensif a permis de travailler rapidement la réduction des risques liés à leur(s) addiction(s), une remise en ordre administrative, la création d'un réseau principalement médical, social et financier qui a conduit vers une certaine autonomie. Toutefois, ces personnes peuvent, selon les principes du Housing First, réintégrer le projet en cas de besoin. Aujourd'hui, 4 d'entre elles sont toujours suivies par l'équipe.

Chapitre 2 Les théories inspirantes pour la pratique de terrain

1 Du lien social aux liens sociaux :

Le lien social est essentiel pour la cohésion et le fonctionnement d'une société. Paugam souligne l'importance des liens sociaux pour le bien-être individuel et collectif, la sécurité, et la stabilité sociale.

Il identifie quatre types de liens sociaux fondamentaux, qui d'un côté, peuvent être une source de soutien et d'intégration et de l'autre, peuvent devenir des vecteurs d'inégalité et de discrimination.

Ces liens sont :

- Le lien de filiation qui reprend les relations familiales, notamment entre parents et enfants et qui offrent un cadre de protection et d'identité ;
- Le lien de participation élective qui concerne les relations choisies, comme les amitiés et les relations amoureuses, elles apportent soutien et reconnaissance ;
- Le lien de participation organique, comme les relations professionnelles et institutionnelles, qui sont basées sur la complémentarité et l'interdépendance des rôles sociaux.
- Le lien de citoyenneté, fondé sur l'égalité des droits et des devoirs, et la participation à la vie publique.

Les phénomènes de précarité et d'exclusion fragilisent ces liens, notamment dans le contexte de la montée de l'individualisme et de l'isolement social.

La précarité peut entraîner une rupture des liens de participation organique, tandis que l'exclusion affecte souvent les liens de citoyenneté.

Paugam insiste sur la nécessité de renforcer les liens sociaux positifs et inclusifs afin de lutter contre la grande précarité.

Paugam offre donc une analyse approfondie des liens sociaux, en mettant en évidence la diversité et la complexité des relations sociales contemporaines. Il préconise une approche qui prend en compte l'interaction des différentes formes de liens et montre toute leur importance. Promouvoir la cohésion sociale renforce les liens et le bien-être collectif pour diminuer les risques liés à leur fragilisation et ainsi tendre vers une société plus inclusive et solidaire. (PAUGAM, 2023)

2 Développer le pouvoir d'agir individuel et collectif pour rompre l'isolement social :

Les mécanismes de l'isolement social font interagir de nombreux facteurs : âge, niveau socio-économique, genre, situation familiale, santé... Causes d'accélération de la perte d'autonomie chez les personnes en situations de fragilité et de vulnérabilité psychologique, l'isolement social contribue à la dégradation des liens, génère de l'insécurité, de la crainte et désinhibe la personne de sa capacité d'agir. (OTT, 2019)

Les causes de l'isolement social impliquent de s'interroger sur les grandes évolutions dans lesquelles il s'inscrit. Les changements intervenus dans le travail, un des espaces intégrateurs le plus structurant. Le chômage et la précarité impactent, au-delà des liens professionnels, la protection de la personne et son identité sociale. Pour autant, l'isolement peut aussi être vécu dans le travail : c'est alors dans l'exercice de sa profession, face à ses difficultés, que la personne est seule.

La dématérialisation des relations, la réduction de l'accessibilité des services, la disparition des commerces et des lieux de convivialité ainsi que la faible densité médicale sont autant de facteurs qui renforcent les inégalités et forment l'une des principales causes de l'isolement social.

Autant de souffrances physiques et psychiques qui conduisent à la dégradation des liens, à l'isolement social et au syndrome d'auto-exclusion. (FURTOS, 2023)

Comme l'écrit Yann Bossé, « (...) notre épanouissement personnel et collectif passe par la possibilité concrète d'agir sur ce qui est important pour nous. Lorsque les circonstances font en sorte que ce pouvoir d'agir nous apparaît réduit ou même inaccessible, une forme particulière de souffrance s'installe et nous ronge de l'intérieur. » Cela définit la souffrance de l'addiction et le sentiment de culpabilité qu'elle génère jusqu'à l'impuissance d'avoir perdu sa liberté de changer. (LE BOSSE, GAUDREAU, ARTEAU, DESCHAMPS, & VANDETTE, 2002)

Mais agir n'est pas s'agiter, cela suppose généralement de prendre le temps de la réflexion et de tirer les leçons des actions antérieures. Cet aller-retour entre l'action et la réflexion, souvent amplifié par le partage avec d'autres, permet de s'affranchir des obstacles et de tirer profit des opportunités.

Le pouvoir d'agir désigne à la fois, un processus par lequel les individus, les groupes, les organisations et les communautés acquièrent la capacité d'exercer un pouvoir, un état qui désigne la capacité d'exercer ce pouvoir, une approche d'intervention sociale et communautaire visant à soutenir le développement de cette capacité.

« Pouvoir agir signifie également être en mesure d'agir, c'est-à-dire de disposer des ressources nécessaires pour tenter quelque chose de concret. Ces ressources sont parfois très structurelles (ce que la loi permet, l'accès aux informations nécessaires ou encore les habitudes culturelles), parfois très personnelles (une plus ou moins grande facilité à prendre des risques, les habiletés à développer ses compétences et à renforcer sa capacité d'agir par soi-même). (DEMOUSTIER, 2021)

3 Synergie entre accompagnement social en logement et travail en réseau :

Au regard de l'accompagnement social proposé à la fois en individuel et en communauté dans le dispositif développé et les apports sur le travail en réseau, méthode et pratiques en intervention sociale, je constate que les deux sont fondamentalement liés.

Alors que travail en réseau permet à l'équipe accompagnante d'accéder à des ressources et des expertises complémentaires, renforçant leurs capacités et permettant une approche holistique des difficultés rencontrées, il peut toutefois, s'avérer difficile à maîtriser tant les représentations et les enjeux des différents acteurs sont multiples. Afin de permettre l'instauration d'un système équitable de coopération entre les professionnels, il est indispensable de se questionner régulièrement sur le réseau mis en place et évaluer la pertinence de celui-ci. (BARTHOLOME, 2022)

Chapitre 3 *L'expérimentation de la vie en communauté, approches et réflexions, des avantages et des inconvénients*

1 *Logement communautaire versus logement individuel :*

Le passage de la rue au logement est un moment extrêmement angoissant et perturbant.

L'un des points forts des logements communautaires, c'est que lorsque l'équipe accompagnante n'est plus là, il reste la présence des colocataires. Alors que pour la première fois depuis parfois très longtemps, la personne se retrouve seul face à elle-même, les impératifs de la rue ont disparu : où dormir ? quoi manger ? comment se poser ? Elle est confrontée au silence, loin de l'agitation et du bruit, elle retrouve un équilibre mais très vite la solitude s'installe. Là où en logement individuel, elle a pour seule ressource elle et elle seule, en communautaire, elle a le choix de partager des instants, des repas, des temps d'échanges avec ses pairs.

L'accompagnement social individuel en parallèle des actions menées et répétées avec la communauté accentuent les interactions favorables et positives. Lorsque l'interaction positive se répète, elle va mener la personne vers une image positive d'elle-même, ce qui va significativement améliorer l'efficacité des interventions sociales et le bien-être des individus et de la communauté. (GOFFMAN, 1961)

2 *Les difficultés rencontrées :*

L'accompagnement dans le logement passe inévitablement par l'accès et le maintien des droits, notamment l'accès à un revenu pour permettre au minimum le paiement du loyer. Rapidement s'est posée la question de la cohabitation. Alors que les travailleurs veillent à ce que chaque locataire puisse avoir accès à un revenu de la sécurité sociale ou au revenu d'intégration sociale, ils sont rapidement confrontés aux multiples refus et justificatifs à fournir pour permettre l'obtention d'un statut d'isolé en collocation. (JANSSEN, 2021)

Toutefois, des avancées ont eu lieu, la Cour de Cassation a précisé le critère de « mise en commun des dépenses ménagères ». Les travailleurs qui accompagnent les locataires peuvent aider à réunir une série de documents pouvant servir de preuve que le locataire ne règle principalement pas en commun les questions ménagères avec les personnes qui vivent sous le même toit. Malheureusement, ces preuves sont appréciées différemment selon les services. Ce qui demandent parfois une énergie considérable. A quand des mesures politiques pour harmoniser et faciliter l'accès et la compréhension de tous ? (DROITS QUOTIDIENS, 2024)

3 *Les besoins indispensables à la survie :*

Si on reprend le constat que peu importe la théorie des besoins dont on tient compte (MASLOW, 2013) (HENDERSON) la base reste la même. Les besoins indispensables à la survie de la personne restent les besoins physiologiques et de sécurité. Les logements communautaires accompagnés répondent à la fois au besoin de sécurité et aux besoins physiologiques par l'accès au logement, la présence inconditionnelle de l'équipe et les liens avec une communauté, ce qui accroît les liens sociaux et développent la capacité d'agir. (MATHY)

Le projet n'est cependant pas adapté à tout le monde. Parfois, les personnes ne sont pas prêtes pour se réinsérer en logement, parfois l'accompagnement est apprécié mais il s'avère que c'est la communauté qui ne convient pas.

4 Habiter chez soi, un véritable changement de perspective sur son rapport au monde :

À l'évidence, pour ce public, « habiter chez soi (...) opère un véritable changement de perspective sur soi et son rapport au monde ». (RHENTER, 2013) On garde longtemps les usages de l'errance et de la rue (parfois même on y retourne) : laisser-aller sanitaire, chronobiologie dérégulée, habitude de dormir au sol, se nourrir de boîte de conserve et d'autres aliments ne nécessitant pas de cuisiner. Ne pas inscrire son nom sur la boîte à lettres ou dédaigner ses courriers signalant par ailleurs une forme de résistances symbolique, en ce que cette « boîte à lettres » constitue l'antithèse même du « sans domicile fixe ». Il existe une vraie difficulté, pour beaucoup, à assimiler le fait de disposer d'un chez soi. Et pourtant, nombre de situations évoluent favorablement : des intérieurs sont bien tenus, le voisinage est respecté, des stratégies diverses sont élaborées pour éviter les envahissements, des budgets deviennent correctement gérés. L'équilibre reste fragile mais tout se passe dans ces cas-là comme si, au titre du principe anthropologique de l'échange-don (MAUSS, 1950), on entre dans le cercle socialisant de la réciprocité assumée au titre du don initial de l'accès inconditionnel au logement, et ce, en dépit du fait que la philosophie du dispositif postule justement l'absence de contreparties obligées à l'octroi du logement. (Chaput-Le Bars, 2014)

5 Les limites et les aménagements :

Autant des situations sont très encourageantes, autant d'autres sont problématiques et requièrent des interventions fortes et répétées des équipes : états sanitaires graves et/ou liés à la consommation de psychotropes (alcool en tête), dilapidation des ressources financières, périodes de crise (atteinte à la santé et à l'intégrité, accès de violence, dégradation du logement ...), problèmes de nuisances dénoncées par le voisinage (dont essentiellement le bruit), ou bien encore : envahissement du logement par des connaissances de la rue. Autant de conditions sociales défavorables qui peuvent obliger à une réorientation de la personne par l'équipe car celle-ci n'est pas prête à habiter son logement. (VANDE KERCKHOVE & LORGE, 2021)

Mais pas que, avons-nous le choix entre normalisation, perte d'accessibilité et explosion ? c'est toute la difficulté d'intégrer un cadre dans un processus innovant, partagé et construit entre travailleurs sociaux, usagers et pouvoir subsidiant.

Comme explicité dans l'accompagnement mis en place, le cadre se construit entre les travailleurs et les locataires, celui-ci permet de protéger chacun d'eux.

Malgré la conscience des travailleurs d'apprendre à nommer les difficultés, de verbaliser avec les locataires comment vivre les changements, la complexité d'un public en grande précarité repousse régulièrement le cadre.

Le cadre protège le locataire et les travailleurs, lorsqu'il y a transgression du cadre, c'est important que le travailleur verbalise ce qui se passe pour lui et trouver un équilibre.

Exemple : Comme dans un ring de boxe, le locataire dans la précarité met souvent le travailleur dans les cordes. (LAURENT, 2024)

Chapitre 4 Introspection sur le chemin parcourus durant l'année

Il y a trois ans, j'ai opéré un tournant dans mon parcours professionnel, après dix ans dans un service de première ligne en CPAS, je me suis naturellement orientée vers le développement de projets qui ciblaient un public en situation de sans-abrisme et de grande précarité. Sans me poser de question concrète sur le pourquoi de ce changement et après la concrétisation de plusieurs projets, je me suis retrouvée comme travailleuse sociale dans un abri de jour, ensuite coordinatrice de celui-ci et en parallèle j'ai intégré l'équipe du Housing First Luxembourg pour enfin travailler à temps plein dans cette équipe Housing First.

La formation est arrivée à un moment charnière dans mon cheminement professionnel pour m'obliger à prendre le temps de me poser et amener une réflexion sur ma pratique professionnelle.

Fréquemment bousculée dans mon accompagnement par des locataires au parcours construits d'embuches, d'exclusion et de perte de confiance en eux-mêmes mais surtout en l'autre et en la société. J'ai pu trouver des réponses, des fondations et des supports qui accentuent le sens donné à mon travail avec les personnes en grande précarité.

L'ensemble de la formation valorise les réflexions, les savoirs et les questionnements des participants, ce qui m'a permis de m'appuyer tant sur leurs pratiques de terrain que sur une méthodologie participative.

M'écouter, être attentive à ce que je ressens, comment je vie ces nouvelles pratiques et l'échanges de toutes les pratiques professionnelles collectives.

Je me questionne sur le cadre que je souhaite mettre dans mon service pour le bien-être de l'équipe et des personnes accompagnées mais également pour moi, personnellement.

La précarité en milieu rural est encore méconnue du grand public et délaissée par le monde politique mais ces dernières années, avec la création du Relais Social et le dénombrement, des données objectives sont venues mettre en avant le travail social avec les personnes en situation de grande précarité.

La formation permet de prendre de la hauteur par rapport au dispositif innovant sur lequel j'ai choisi de me pencher. Favoriser l'échange et l'innovation permet une utilisation plus efficiente des ressources disponibles et améliore ainsi la qualité de l'accompagnement social.

Je peux maintenant confirmer que la diversité des profils des personnes sans-abri met à jour de multiples parcours possibles, où l'on peut constater que l'accompagnement en logement peut-être aussi diversifié que les projets spécifiques développés.

Comme outil pour travailler le logement communautaire en milieu rural où la précarité reste méconnue voir cachée, je retiens l'importance « *d'aller vers* », de favoriser les lieux de rencontre accessibles à tous et ne pas hésiter à maintenir les accompagnements au domicile.

Conclusion

Les logements communautaires à destination de personne en situation de sans-abrisme permettent un accès au logement, sans conditions, aux personnes sans-abri, isolées et en situation de grande précarité.

Afin de garantir la pérennité de ces logements et permettre l'élargissement de tel projet au plus grand nombre, il est indispensable que ceux-ci soient bien conçus et gérés de manière efficace.

Pour cela, un questionnement permanent sur la méthodologie, le cadre et l'accompagnement sont nécessaires pour ne pas perdre l'essence même du projet qui est de proposer un « chez soi » à toute personne en situation d'urgence perpétuelle.

Différentes pratiques d'accompagnement social ont vu le jour, tels que celles adoptées dans le présent dispositif, qui intègre de l'accompagnement individuel et collectif dans le logement, afin de répondre à cette complexité et cette diversité. Toutes sont nécessaires pour garantir l'accès, le maintien et la stabilisation dans le logement.

Un accompagnement pluridisciplinaire, porté par une incondicionalité qui en améliore l'efficacité mais qui se retrouve limité dans les mises en logement par la pénurie toujours plus importante de ce dernier. (CHAMBLON, ESTECAHANDY, GILLIOT, & HENNIN, 2022)

Chaque moyens, processus, innovations, tels qu'ils soient, conçus pour arriver à garantir un ensemble de liens entre les individus et la société qui semblent assurer la protection de chacun face aux aléas de la vie, ne peuvent être trouvées indépendamment de la volonté collective de vivre dans un monde fondé sur la solidarité et la recherche du bien-être pour tous.

Et pourtant, l'amélioration de l'accès au logement pour toutes les personnes en grande précarité, peut encore être pensé par des mesures telles que la construction de logements abordables, la réquisition et la rénovation de bâtiments inoccupés, l'élargissement de l'accès aux subventions de logement et l'application des politiques anti-discrimination peuvent contribuer à améliorer l'accès au logement pour les personnes en grande précarité. Ajoutons la possibilité d'accès à l'habitat léger pour un prix abordable.

Le monde politique devrait pouvoir permettre l'intégration de logement communautaire à la philosophie Housing First à la fois dans les centres urbains et les milieux ruraux. Pour cela il requiert d'investir dans la création ou la rénovation de nouveaux logements abordables. Alors que l'on estime en Région Bruxelles Capitale qu'entre 15 000 et 30 000 logements sont inoccupés et 23 417 logements inoccupés. (Citoyenneté et pauvreté. Contribution au débat et à l'action politiques. (Service de lutte contre la pauvreté, 2016-2017) En Wallonie, une étude de l'Uliège a pu démontrer sur base de consommation d'eau/électricité qu'il y aurait près de 100 000 logements inoccupés.

Depuis 2022, on intensifie la lutte dans cette problématique, avec des amendes à la clé. Et pourquoi n'irait-on pas vers une mise à disposition des logements moyennant un loyer décent pour les utilisateurs ?

Pour terminer, le logement communautaire offre bien un chez soi qui permet de sortir une partie de la population du sans-abrisme, mais pour en sortir tout le monde, le monde politique ne devrait-il pas se rappeler aux paroles de l'Abbé Pierre :

« Gouverner, c'est d'abord loger son peuple »

Bibliographie

- BARTHOLOME, C. (2022, Juillet). Défis et risques du travail en réseau : quelques points d'attention. *L'observatoire*(111), pp. 15-21.
- BEST, A., & VANONI, D. (2019). Seul(e) face au mal-logement. *Recherche Sociale*(2019/3 (n°231)), pp. 4-120.
- CHAMBLON, N., ESTECAHANDY, P., GILLIOT, E., & HENNIN, M. (2022). *La politique du Logement d'abord en pratique*. Tignieu-Jamezieu: Les Presses de Rhizome.
- Chaput-Le Bars, C. (2014). Le Housing-first. *Le sociographe*(48), pp. 67-77.
- DEMOUSTIER, S. (2021). Le pouvoir d'agir des personnes en situation de vulnérabilité : un nouveau paradigme à partir duquel le travail social peut se réinventer ? *Sciences&Actions sociales*, 2(15), pp. 154-176.
- DROITS QUOTIDIENS. (2024, Avril 15). *Je vis en colocation, comment faire pour garder mon taux isolé pour le chômage ?* Récupéré sur droitsquotidiens: <https://www.droitsquotidiens.be/fr/question/je-vis-en-colocation-comment-faire-pour-garder-mon-taux-isole-pour-le-chomage>
- FURTOS, J. (2023). *De la précarité à l'autoexclusion* (éd. 2°). Paris: Rue d'Ulm.
- Gagner la lutte contre le sans-abrisme par le logement*. (s.d.). Récupéré sur HousingfirstBelgium: <http://www.housingfirstbelgium.be/fr/>
- GOFFMAN, E. (1961). *Asiles : Etudes sur la condition sociale des malades mentaux*. Paris: Les éditions de minuits.
- Goffman, E. (1975). *Le sens commun, stigmaté, les usages sociaux des handicaps*. Lonrai: Les éditions de minuit.
- JANSSEN, A.-F. (2021). Stop au statut cohabitant : isolez les maisons, pas les gens. *L'observatoire*(108), p. 23.
- LAURENT, G. (2024). Le fameux cadre, outil ou tueur d'accessibilité aux soins. *Certificat en grande précarité, hennalux*.
- LE BOSSE, Y., GAUDREAU, L., ARTEAU, M., DESCHAMPS, K., & VANDETTE, L. (2002). L'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir : Aperçu de ses fondements et de son application. *Canadian Journal of Counselling - Revue canadienne de counseling*, pp. 180-193.
- Leuven, U. C. (2023). *DÉNOMBREMENT SANS-ABRISME ET ABSENCE DE CHEZ SOI 2023*. Récupéré sur Fondation Roi Baudouin.
- Leuven, U. C. (2024). *DÉNOMBREMENT DU SANS-ABRISME ET DE L'ABSENCE DE CHEZ SOI – INFOFICHE – PROVINCE DU LUXEMBOURG*. Récupéré sur Fondation Roi Baudouin: <https://kbs-frb.be/fr/denombrement-du-sans-abrisme-et-de-labsence-de-chez-soi-infofiche-province-du-luxembourg>
- Leuven, U. C. (2024). *DÉNOMBREMENT DU SANS-ABRISME ET DE L'ABSENCE DE CHEZ SOI – INFOFICHE – PROVINCE DU LUXEMBOURG*. Récupéré sur Fondation Roi Baudouin: <https://kbs-frb.be/fr/denombrement-du-sans-abrisme-et-de-labsence-de-chez-soi-infofiche-province-du-luxembourg>

- MASLOW, A. (2013). *Devenir le meilleur de soi-même: Besoins fondamentaux, motivation et personnalité*. EYROLLES.
- MATHY, M. (s.d.). Comprendre les stratégies des personnes concernées. *Certificat Grande Précarité Henalux*. Namur.
- MAUSS, M. (1950). *Sociologie et Anthropologie*. Paris: PUF.
- OTT, L. (2019). *Philosophie de la précarité : sortir de l'impuissance*. Paris: Presses Universitaires de France.
- PAUGAM, S. (2023). *Le lien social* (éd. 5^e édition). Clamecy: Presses Universitaires de France.
- RHENTER, P. (2013). Vers un chez soi, L'accompagnement de personnes sans abri ayant des troubles psychiques. *Le Sociographe*(42), p. 51.
- sénat belge. (s.d.). Art.23. *La constitution Belge*. Belgique.
- Service de lutte contre la pauvreté, l. p. (2016-2017). Contribution au débat et à l'action politiques. *Citoyenneté et pauvreté*.
- SPP Integration Sociale. (2024, avril 13). Déclaration de Lisbonne. Belgique. Récupéré sur <https://www.mi-is.be/fr/themes/lutter-contre-le-sans-abrisme-et-labsence-de-chez-soi/plateforme-europeenne-de-lutte-contre>
- VANDE KERCKHOVE, K., & LORGE, M. (2021). Housing first : Comment innover en matière d'accompagnement en logement? *L'observatoire*(108), pp. 37-40.
- VANDEMEULEBROUCKE, M. (2023, Février 1). *La pauvreté oubliée des provinces riches*, Alter échos n°508. Consulté le Avril 13, 2024, sur alter echos: <https://www.alterechos.be/la-pauvrete-oubliee-des-provinces-riches/>

Annexes :

DÉNOMBREMENT SANS-ABRISME & ABSENCE DE CHEZ-SOI PROVINCE DE LUXEMBOURG



Situation de logement

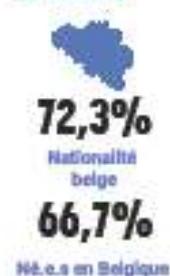
Catégorie Ethos ^a Light	Adultes #1021	%	Dont hommes %	Dont femmes %	Enfants #373	%
1 - Espace public	44	4,3	81,8	18,2	0	0,0
2 - Hébergement d'urgence (abri de nuit)	23	2,3	82,6	17,4	4	1,1
3 - Foyer d'hébergement (maison d'accueil, logement de transit, ...)	303	29,7	60,4	39,6	191	51,2
4 - En institution (ILA, santé mentale, prison, aide à la jeunesse, ...)	73	7,1	64,4	35,6	20	5,4
5 - Lieu non conventionnel (tente, garage, squat, ...)	267	26,2	63,3	36,7	53	14,2
6 - Chez des parents / amis / tiers	269	26,3	57,2	42,8	70	18,7
7 - Menace d'expulsion	37	3,6	59,5	40,5	35	9,4
Situation 20/10 inconnu, sans-abrisme confirmé	5	0,5	80,0	20,0	0	0,0

^a Le typage ETHOS est, depuis 2014, utilisé comme dérivé-cadre de sans-abrisme et de l'absence de chez-soi en Belgique. Pour plus d'informations, voir le rapport.

Ménage



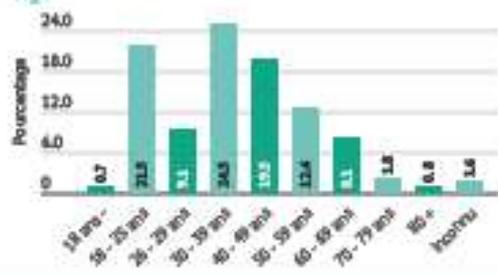
Nationalité



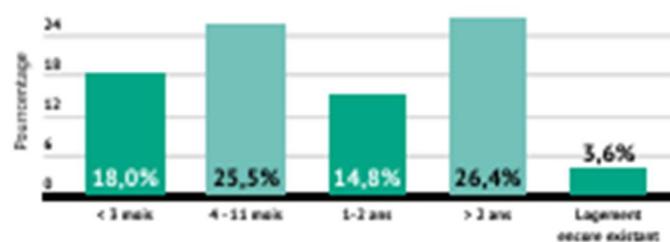
Parmi les non-belges



Âge



Durée du sans-abrisme ou de l'absence de chez soi



Sans-abrisme « bas seuil »

11,7%

≠ 119

Situation de logement: espace public, hébergement d'urgence, garage, squat, tente ou voiture.

Public cible Housing First

12,8%

≠ 131

> 2 ans en situation de sans-abrisme ou absence de chez soi (suspicion de) problématique psychique / assuétude

Santé

(suspicion de)



29,2%

Pas de problèmes de santé

≠ 298



25,8%

Assuétude

≠ 263



19,8%

Problèmes de santé mentale

≠ 202



16,6%

Problèmes de santé chroniques

≠ 169



5,9%

Handicap physique

≠ 60



5,2%

Handicap mental

≠ 53

Revenu



18,5%

Aucun revenu



10,2%

Revenu du travail



66,0%

Revenu de remplacement ou allocation

* Crédits conjugaux déduits

Passé institutionnel



12,8%

Passé en psychiatrie



7,4%

Passé en aide à la jeunesse



11,7%

Passé en prison

La Fondation Roi Baudouin a pour mission de contribuer à une société meilleure. La Fondation est, en Belgique et en Europe, un acteur de changement et d'innovation au service de l'intérêt général et de la

cohésion sociale. Elle cherche à maximiser son impact en renforçant les capacités des organisations et des personnes. Elle encourage une philanthropie efficace des particuliers et des entreprises.

La Fondation Roi Baudouin est une fondation d'utilité publique. Elle a été créée en 1976, à l'occasion des 25 ans de règne du roi Baudouin. Merci à la Loterie Nationale et à tous les donateurs pour leur précieux soutien.

 **Fondation
Roi Baudouin**

Agir ensemble pour une société meilleure

Abonnez-vous à notre e-news : www.kbs-frb.be | Suivez-nous sur     

R.B. - Brien Van Eenme, Rue Broekvle 21, 1000 Bruxelles / Mars 2023

CHARTRE

Principe fondateur : «ne pas mettre à mal la communauté »

- * Visites extérieures approuvées par tous les membres de la communauté, et dans les espaces individuels après 22h00. Attention à la notion de régularité.
- * Pas de deal venant de l'extérieur et entre résidents.
- * Pas de consommation dans la communauté (alcool, tabac, médication, drogue).
- * Les comportements sous l'influence de la consommation doivent être le moins dérangeant possible.
- * Pas de violence verbale et physique.
- * Respecter le calme dans la communauté de 22h00 à 07h00.
- * Ne pas parler « d'éléphant rose » ainsi que des exploits néfastes du passé.